Covid 19 : restons très mobilisés !

A l'heure où nous bouclons le présent bulletin d'informations municipales, tout nous rappelle au sujet de l'épidémie de la Covid 19 que nous devons nous mobiliser plus que jamais pour continuer à lutter contre le coronavirus.

Notre département, et plus encore notre communauté, connaissent un taux très élevé de transmission du virus, de loin le plus élevé de Bourgogne-Franche-Comté.

Si par notre discipline collective, nous ne parvenons pas à inverser la tendance, il sera à nouveau nécessaire de supporter une forme de confinement ou d'autres mesures !

Gabriel BAULIEU
Maire

Coronavirus,

Des cartes, des chiffres

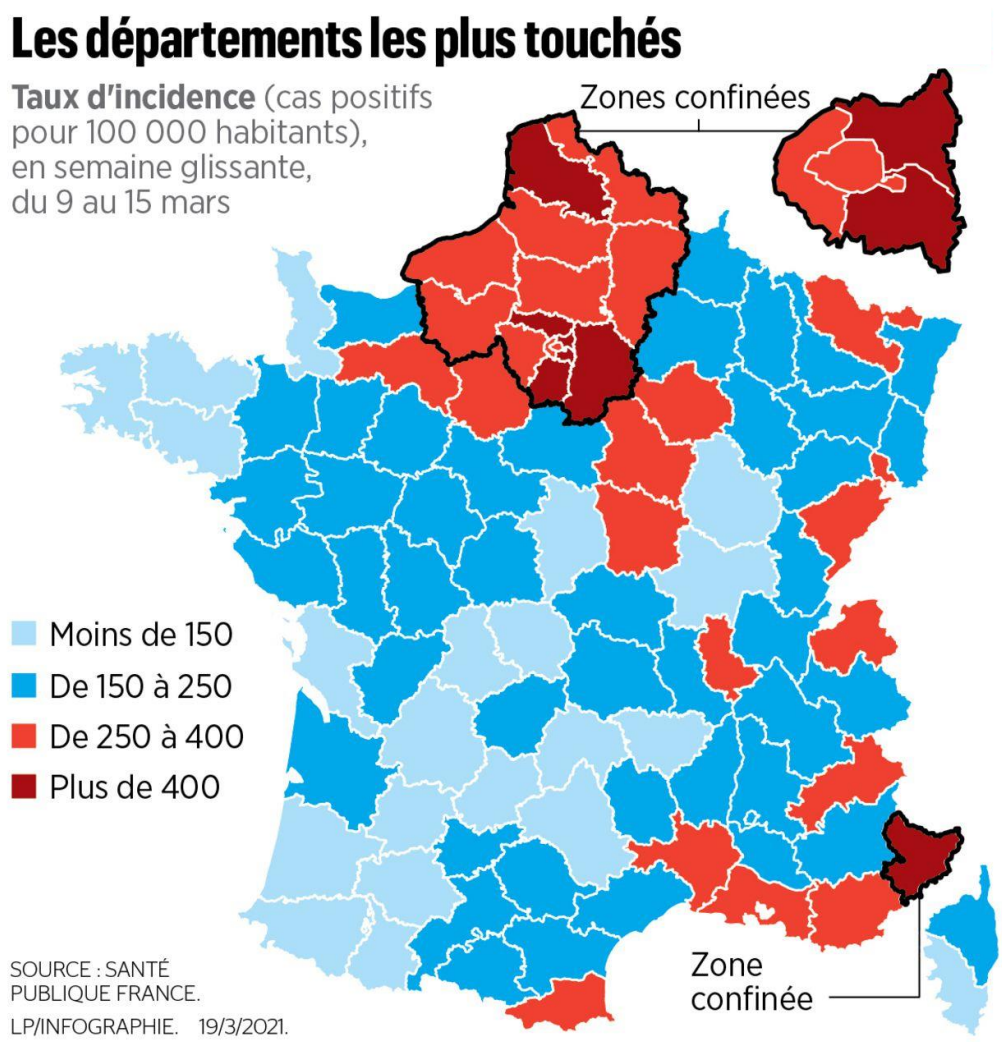

Point sur la situation sanitaire au 19/03/2021

Selon source : gouvernement.fr/info-coronavirus

En France

Cas confirmés : **4 216 695 (+35 088)** Cumul de décès : **91 964 (+285**)

5 630 671 premières doses injectées (au total)

25 339 (-50) patients hospitalisés **4287 (+41)** patients en réanimation

1699 (+38) nouveaux patients hospitalisés **383 (+1)** nouveaux patients en réanimation

279 646 retours à domicile

66 559 (+285) décès à l'hôpital

En Bourgogne-Franche-Comté

269 437 premières doses injectées (au total)

1133 (-39) patients hospitalisés **152 (+2)** patients en réanimation

65 (+5) nouveaux patients hospitalisés **11 (+3)** nouveaux patients en réanimation

15 199 retours à domicile

3981 (+10) décès à l'hôpital

Dans le Doubs

44 369 premières doses injectées (au total)

131 (+6) patients hospitalisés **45 (-1)** patients en réanimation

13 (+7) nouveaux patients hospitalisés **3 (+2)** nouveaux patients en réanimation

1883 retours à domicile

437 (+2) décès à l'hôpital

Taux d'incidence

Selon source : Géodes, Santé Publique France

Par semaine glissante (pour 100 000 habitants) du 09.03.2021 au 15.03.2021

En France

266 pour 100 000 habitants

En Bourgogne Franche-Comté

215 pour 100 000 habitants

Dans le Doubs

282 pour 100 000 habitants

Covid 19
actualité sanitaire

Information actualisée au 15 mars 2021

Le Doubs se démarque toujours par la circulation des variants «sud-africains» et «brésiliens» de la Covid-19 qui représentent désormais 12% des tests positifs contre 10,3% la semaine dernière, et 6% au niveau régional (4% la semaine précédente).

Ces variants tendent à se diffuser à l'ensemble du département.
Le taux d'incidence départemental est à la hausse puisqu'il atteint 240,4 pour 100 000 habitants sur la semaine du 2 au 8 mars, contre 212 il y a une semaine.

La forte contagiosité de ces variants amène un risque important de surcharge des capacités hospitalières.

C'est pourquoi, afin de prévenir les regroupements et comportements propices à propagation du virus, le préfet a décidé d'interdire du lundi 15 mars minuit au mercredi 31 mars minuit la consommation d'alcool sur la voie publique dans l'ensemble du département du Doubs.

Il a également décidé d'étendre à tout le département **l'obligation de port du masque pour les personnes de 11 ans et plus sur le territoire urbanisé**, mesure mise en place la semaine dernière sur GBM.
Une précision : Le territoire urbanisé est défini par les panneaux indicateurs d'entrées et de sorties des communes.

Il est donc urgent de prévenir tout comportement de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion en toutes circonstances, en particulier dans l'espace public.

Pour des informations locales hebdomadaires,
vous pouvez vous inscrire à cette lettre d'actualité :
www.besancon.fr/newsletter-signup,
cocher la dernière case « Infos Covid-19 ».

Grand Besançon Métropole

port du masque
chirurgical ou en tissu de catégorie 1

Partageons les bons réflexes

Grand Besançon Métropole

GESTES DE PRÉVENTION

Respect d'une distance de 2 mètres avec les autres
Se laver régulièrement les mains
Éviter de se toucher le visage
Limiter ses contacts sociaux
Saluer sans se serrer la main ou s'embrasser
Aérer les pièces...

Isolement immédiat et strict **au moindre signe évocateur** de la Covid-19
Respect des consignes d'isolement en cas de test positif

Recours au **dépistage** sans délai

Sommaire

Edito du maire

1. Protection, gestion, projection et détermination

Actualités

8. Compte administratif du budget communal

8. Résultat du compte administratif du budget communal 2020
11. Résultat du compte administratif du budget Caveaux
11. Résultat du compte administratif du budget photovoltaïque

12. Grand Besançon Métropole, Point d'actualité

16. Histoire de Serre les Sapins dans l'histoire de France

18. Au revoir Claudia…

19. L'école dans la forêt

21. Prolifération de la population féline

Aménagement

24. Réfection des sols des aires de jeux

25. Urbanisme : bilan

Communiqués

27. Site internet, ayez le réflexe !

28. Inscription à l'école

29. SIVOM, quelques informations

29. Permanence des finances publiques à Pouilley les Vignes

30. Renouvellement du Conseil de Développement Participatif

32. La « classic Grand Besançon Doubs »

33. Violences conjugales, un message de Solidarité Femmes

34. Les sapeurs-pompiers du Doubs

37. Rappels

38. Informations pratiques

Edito du Maire

En ce printemps 2021

Protection, gestion, projection et détermination

Voilà un peu plus d'un an maintenant que la planète toute entière est engagée dans la lutte contre la COVID 19.

Il y a un peu plus an, le 17 mars 2020, nous entrions dans le premier confinement total.

Depuis, nous connaissons des hauts et des bas au gré des reculs et des recrudescences de l'épidémie, les Pouvoirs Publics prenant les mesures que commandent les circonstances :

- Afin que ne soient pas totalement débordés les systèmes hospitaliers (publics et privés)

- Tout en conciliant autant qu'il est possible lutte contre l'épidémie, et fonctionnement indispensable de la vie économique, administrative et sociale, la France et les français ne pouvant pas vivre exclusivement à crédit (et il est par exemple simple de comprendre qu'il est plus indispensable de pouvoir s'approvisionner, de pouvoir travailler (et aller au travail avec les transports en commun) que de pouvoir fréquenter les stades et les salles de sport, les restaurants, les salles de spectacles, etc, même si tout cela est difficile à vivre pour beaucoup).

Nous voilà donc un an plus tard confrontés à un niveau épidémique très inquiétant qui impose une mobilisation absolue. Nous avons tous notre part de responsabilité dans la lutte à travers nos comportements ; même si les gestes barrières ne sont pas une protection totale, il est avéré que leur strict respect fait réellement tomber la vitesse de propagation du virus.

Et la grande différence en ce mois de mars 2021 par rapport au mois de mars 2020, c'est l'existence de vaccins, et le début de la vaccination. L'espoir est là !

Nous devons donc agir sur deux plans, nous protéger, et nous faire vacciner (dès que c'est possible).

Lutte contre la Covid 19 : Mobilisation et espoir !

C'est donc ça qui doit prévaloir en ce printemps 2021 : nous mobiliser pour accroître l'effort de lutte contre la propagation du virus avec le réel espoir qu'autorise la mise au point récente de quelques vaccins.

Nous avons par conséquent, deux consignes fortes à relayer par tous les moyens :

- Protection : par nos comportements et les gestes barrières ;

- Vaccination, sans hésitation, dès lors que nous entrons dans une catégorie cible.

D'ailleurs estimons nous heureux d'avoir accès à des vaccins, alors que les laboratoires proches de nous ont échoué dans leurs recherches ; soyons patients jusqu'à notre tour. (Et pensons un peu aux populations, plus démunies que nous, de la soixantaine de pays qui n'ont encore pu procéder à aucune vaccination).

• **Dans le bulletin de décembre 2020, nous appelions à adopter des comportements permettant de réussir la maîtrise de l'épidémie** … et cela jusqu'à l'été … Nous devons tenir jusque-là disions-nous. L'été, c'est le 21 juin ! D'ici là, la vaccination aura –même lentement – beaucoup progressé.

Cet objectif visant à résister jusqu'à fin juin, demeure donc l'actualité. Mais notre résistance doit être vigoureuse, y compris avec le port du masque généralisé dans l'espace public urbanisé depuis le 7 mars (au lieu du 8 indiqué en réunion par le Préfet et que nous avons fait connaître par circulaire du 6 mars).

Pour être vigoureuse, notre résistance, individuelle et collective, repose sur le respect de règles simples, à appliquer scrupuleusement, dans la limite de nos obligations (professionnelles, familiales, scolaires,…) qui renvoient à d'autres préconisations issues de protocoles spécifiques.

Aussi, devons-nous :

- Redoubler de vigilance, et d'abord, rester le plus possible chez soi, et donc sortir le moins possible.

- Eviter – autant que faire se peut – tous les attroupements, tous les regroupements de personnes ;

- Respecter scrupuleusement les horaires du couvre-feu et avoir ainsi rejoint notre domicile et y demeurer à partir de 19 h 00, jusqu'à 6h 00 le lendemain matin (sauf en situation d'exceptions listées, justifiées et attestées)

- Dans tous les cas de réunions professionnelles, administratives, associatives, comme de réunions conviviales entre amis et/ou familiales, réduire autant que possible le nombre de participants et nous imposer systématiquement les gestes barrières indispensables :

▫ Port d'un masque,

▫ Respect de la distanciation (pas de contacts, pas de poignées de mains, pas de bisous, pas de câlins,…)

▫Désinfection fréquente des mains (lavage et/ou friction avec du gel hydroalcoolique)

Merci à toutes et à tous d'entendre cet appel ; nous devons tous ensemble, par nos comportements, réussir la maîtrise de l'épidémie jusqu'à l'été (fin juin !) ! Nous devons tenir rigoureusement et vigoureusement jusque-là !

Car, nous pouvons espérer qu'alors, les progrès dans les traitements, mais surtout le nombre croissant de vaccinés, permettra d'abord d'endiguer l'épidémie, … puis d'y mettre progressivement un terme !

• **La vaccination a débuté au début de l'année** ; elle se déploie progressivement ; notre responsabilité, c'est de nous faire vacciner, dès que ce sera notre tour, en fonction des vaccins disponibles.

Mais si la campagne de vaccination contre la COVID 19 a débuté avec le mois de janvier, nous devons tous savoir, que cette campagne va prendre du temps ! …

Pour l'organisation de cette vaccination, le Gouvernement a décidé de faire en sorte que soient d'abord vaccinés les personnes âgées résidant en EHPAD, puis les personnels soignants d'un certain âge (depuis début mars, les effets de la vaccination dans les EHPAD sont remarquables : plus de foyers épidémiques, fin de l'hécatombe, restauration d'un fonctionnement presque normal pour les pensionnaires qui peuvent notamment, à nouveau, recevoir leurs proches dans leurs chambres).

Depuis le 18 janvier, la vaccination est ouverte pour toutes les personnes âgées de 75 ans et plus. Mais, évidemment, la vaccination de toutes ces personnes nécessite plusieurs mois, au rythme de la production des vaccins.

Toutes les personnes de la commune de cette tranche d'âge, ont reçu, en janvier, une circulaire leur indiquant comment procéder pour se faire vacciner.

Et, cette circulaire précisait, qu'en cas de difficulté pour prendre rendez-vous (en s'armant de patience ! …), ou en cas de

difficulté pour être transporté(e) vers un centre de vaccination, il suffisait, et il suffit, d'en faire part à la mairie pour recevoir l'aide nécessaire.

Plus récemment, ce sont les personnes âgées de 50 à 64 ans qui sont devenues « vaccinables » mais uniquement pour celles qui sont atteintes de comorbidité(s) et seulement avec le vaccin Astrazeneca.

Enfin, toujours avec la même cible de personnes à vacciner, et toujours en ayant recours au même vaccin, les médecins généralistes, puis les pharmaciens ont été intégrés dans les moyens mobilisés et mis en œuvre pour vacciner.

En conclusion, certes, c'est avec une certaine lenteur (faute d'approvisionnement suffisant en vaccins…), que progresse la vaccination …, mais elle progresse, et constitue la seule voie permettant de mettre rapidement un terme à la pandémie !

A cet égard, soyons simplement attentifs, pour nous faire vacciner quand arrivera notre tour…

Budget communal : Compte administratif 2020

En cette période de l'année, nous travaillons évidemment à l'élaboration du Budget de l'année 2021, budget primitif qui sera soumis au vote du Conseil Municipal le 13 avril prochain. C'est, dans ce budget que s'inscriront les orientations soutenues par l'Equipe Municipale à tous égards (fiscalité, fonctionnement, investissement).

Mais, préalablement à cette préparation budgétaire pour 2021, le Conseil Municipal – après y avoir consacré deux séances de travail – a approuvé le compte administratif 2020 lors de sa réunion du 16 mars.

Conforme aux structures budgétaires de la commune (budget principal, budget annexe caveaux (cimetière), et budget annexe photovoltaïque (exploitation des panneaux installés sur la toiture de l'Ecole), le compte administratif de la commune en compte en réalité trois.

L'ensemble vous est présenté dans ce bulletin par l'adjoint chargé des finances.

Mais j'évoquerai ici quelques éléments essentiels du compte administratif du budget principal … de loin le plus important.

• **En section de fonctionnement**, les dépenses se sont élevées à 1 099 436 € (en hausse de plus de 14 % par rapport aux dépenses de 2019), les recettes quant à elles s'étant élevées à 1 356 536 (en hausse de moins de 5 % par rapport aux recettes de 2019), les recettes fiscales stricto-sensu (impôts locaux) qui se sont élevées à 859 036 euros ayant progressé de la même manière de + 4.6 %.

Ces réalisations en masse, marquées par des évolutions assez différentes entre dépenses et recettes, appellent quelques analyses et quelques explications :

Entre 2019 et 2020 :

- L'épargne de gestion (recettes de fonctionnement, moins les dépenses de fonctionnement courantes) passe de 352 293 euros en 2019, à 283 328 euros en 2020.

- L'épargne brute (épargne de gestion, moins les charges financières) passe de 334 250 euros en 2019, à 257 099 euros en 2020.

- Et l'épargne nette (épargne brute, moins l'annuité en capital de la dette) passe de 262 811 euros en 2019 à 168 461 euros en 2020.

On relève ainsi une dégradation assez prononcée des niveaux d'épargne d'une part par l'effet de la hausse excessive des dépenses de fonctionnement, et d'autre part – et cela est mécanique – par l'effet de l'augmentation de l'annuité de la dette (logique dès lors que de nouveaux emprunts sont contractés).

Ceci conduit à considérer que la capacité à investir nouvelle (l'épargne nette) a été dégradée de près de 100 000 euros en un an

alors que seulement 17 200 euros s'expliquent par l'effet de l'augmentation de la dette.

Ces éléments rendent nécessaires des explications supplémentaires :

- Quelques dépenses de fonctionnement supplémentaires sont liées à la crise COVID (environ 8000€)

- D'importants travaux d'entretien ont été réalisés dans les bâtiments et sur la voirie par rapport à 2019 (environ 18000 € de plus)

- Les moyens humains ont été renforcés à l'Ecole pour l'entretien en période de crise sanitaire, cette dernière ayant particulièrement mobilisé les agents par ailleurs (environ 10000 € de plus)

- L'évolution des indemnités des membres de la municipalité (à nouveau 4 adjoints et majoration des indemnités par la loi du 27.12.2019) (environ 9000 € de plus)

- Une première partie de fonctionnement de l'orchestre à l'Ecole (environ 8000 € de dépense nouvelle)

- Et des charges de personnel mutualisé (dans le cadre de l'aide aux communes de GBM), qui sont normalement inscrites en fonctionnement et qui doivent s'analyser comme des dépenses d'investissement puisque concernant des coûts d'AMO et de maîtrise d'œuvre (62000 € en 2020 contre 11600€ en 2019).

Le total de ces dépenses supplémentaires et/ou exceptionnelles s'élève à 115 000euros, (auxquels il faudrait ajouter la disparition des versements de la CAF au titre des actions enfance et jeunesse, versements qui seront effectués directement aux réalisateurs des actions) ce qui explique totalement la dégradation des niveaux d'épargne.

Il convient d'en déduire que les dépenses qui ont un caractère exceptionnel devront être évitées en 2021, et que les dépenses de personnels d'AMO et de MOE devront – dans l'analyse – être réintégrées dans le montant des épargnes et être décomptées ensuite comme dépenses d'investissement.

On remarque ainsi qu'instantanément les niveaux d'épargne de 2020 sont relevés de 62000€.

• **En section d'investissement**, les chiffres annuels du budget ont moins de sens, puisque portant généralement sur une partie des opérations qui – pour les plus importantes – nécessitent plusieurs exercices annuels pour être réalisés.

En 2020, les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 162 060 euros (contre 1 330 387 euros en 2019) dont 88 638 euros d'annuité en capital de la dette.

Les recettes d'investissement qui se sont élevées pour l'exercice à 820 791 euros (dont 334 250 euros de résultat de fonctionnement 2019 affecté, et 200 000 euros de recours à l'emprunt), une fois majorées de l'intégration du résultat d'investissement de 2019 de 363 675 euros permettent de dégager un résultat d'investissement de 22 406 euros.

• **Au final ce compte administratif 2020** révèle une bonne dynamique des ressources de fonctionnement, toutefois insuffisante pour couvrir toutes les dépenses nouvelles ; cette tendance devra être corrigée en 2021 en plus de la bonne affectation de gestion des charges de personnel d'AMO et de MOE.

Quant à l'investissement, il a encore été d'un niveau élevé à près de 1 200 000 euros, avec un excellent « plan de financement » puisque cela n'a nécessité un recours à l'emprunt que pour 200 000€. 2020 n'ayant pas permis encore de solder tous les flux financiers se rapportant aux grosses opérations (Centre du village, Ecole, Maison du Mieux Vivre), il faudra procéder à une complète liquidation prévisionnelle de ces opérations lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021 afin de pouvoir prévoir le montant des investissements qui seront finançables en 2021 et durant le mandat.

Les nouveaux projets s'esquissent.

Pour toutes les raisons que nous connaissons bien, 2020 aura été une année atypique, la crise sanitaire mobilisant en partie la commune sur cette thématique qui nous concerne tous, et qui a contrarié pendant plusieurs mois le fonctionnement, et des instances décisionnelles, et de tous les prestataires de la commune.

Pour autant, la «machine» a continué à bien fonctionner grâce à la mobilisation de tous, élus et agents.

• Achèvement et transition en 2020…

Les gros projets précités (aménagement du centre du village et des places du sergent et de la mairie ; parfait achèvement de la Maison du Mieux Vivre et des extensions de l'Ecole) ont été bien terminés.

Par l'intermédiaire de Grand Besançon Métropole dont ce sont les compétences, d'importants travaux de voirie et d'éclairage public ont été réalisés en 2020. Certains travaux de réfection de chaussées, complètement ratés, devront être repris en 2021, année au cours de laquelle sera réaménagé et élargi l'espace réservé aux piétons et aux modes doux sur la rue de la Machotte entre la mairie de Serre et l'entrée de Franois.

En outre, la rue du Magny a été aménagée sur une première tranche afin de permettre l'installation d'un nouveau cabinet de kinésithérapie.

Par ailleurs, nous demeurons attentifs, avec le concours des services de GBM, afin d'essayer de trouver et mettre en œuvre des solutions efficaces pour réduire la vitesse de circulation des véhicules rue des Orbeux et rue de la Gare.

• …Et lancement du projet de mandat en 2021

Il n'y a pas de coupure à proprement parler entre l'achèvement de projets antérieurs, et le lancement de nouveaux projets, certains ayant même été mis en œuvre avec une rapidité à signaler, comme le lancement de l'Orchestre à l'école à la rentrée de septembre, et la création du parking de proximité de l'école pour renforcer la sécurité au périmètre de l'école. Création de parking réalisée en parallèle au développement des équipements de jeux, de sports et de loisirs sur la ZAC des Epenottes Champs Franois.

D'autres projets nécessitent désormais, réflexions, études et prospective financière pour fixer les priorités.

Les choses cheminent en ce sens et nous évoquerons simplement brièvement ci-après quelques pistes sur lesquelles le travail a commencé.

• Etablir une nouvelle prospective budgétaire

Nous y avions procédé en 2017 avant d'engager les gros chantiers désormais menés à bien. Il s'agissait alors de déterminer les capacités de la commune à emprunter en toute sécurité.

A partir de cette prospective, les emprunts ont été réalisés, mais dans des conditions plus favorables et avec une option partielle d'étalement dans le temps de l'amortissement de la dette afin de ne pas obérer les capacités de la commune à poursuivre ses investissements.

En ce début de mandat, avec le même souci de sécurisation financière, et dans un contexte plus incertain, nous avons besoin d'établir une nouvelle prospective budgétaire qui nous permettra de décider en connaissance de cause, ce qui sera possible et ce qui ne le sera pas.
Nous travaillons ainsi sur des projets dont tous n'auront peut-être pas vocation à être réalisés à court terme.

• Achèvement juridique de l'extension du cimetière communal, cette extension étant désormais de la compétence de GBM. Il s'agit de terminer l'opération exposée dans le

bulletin de décembre 2018, de procéder à une enquête publique et d'obtenir l'arrêté du Préfet de validation.

• **Réaliser d'importants travaux de maintenance-rénovation sur le bâtiment qui accueille le Centre Médico-Social** du département

L'équipe de maitrise d'œuvre est missionnée ; et avec l'appui de l'assistance à maitrise d'ouvrage de GBM la phase travaux pourra être menée à bien dans l'année.

• **Rénovation des murs du clocher de l'église et particulièrement de la face ouest.**

Il n'y a pas d'urgence, mais nous réactivons le dossier au cas où il serait possible de le mener à bien. Dans le cas contraire, le projet sera prêt pour plus tard.

• **Projet de nouvelle zone urbaine « Aux Tartres »**

Le PLU a ouvert à l'urbanisation la zone 2AU dite « Aux Tartres ». Cette zone se situe dans le prolongement de la zone urbanisée des Epenottes. Dans le cadre de l'aménagement de la zone des Epenottes-Champs Franois, une route d'accès a été réalisée pour desservir cette zone.

Cette zone constitue un secteur permettant le développement urbain de la commune, en continuité de la zone bâtie.

L'évolution du PLU sera nécessaire pour permettre l'ouverture à l'urbanisation de cette zone.

Cette opération d'aménagement pourra prendre la forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), permettant la maitrise publique de l'aménagement, et de contrôler la cohérence de l'ensemble de l'opération, de diversifier l'offre d'habitat, de planifier l'aménagement du secteur appartenant à plusieurs propriétaires (la zone 2AU est soumise au droit de préemption urbain institué par délibération du 10 février 2015), d'assurer le financement optimal des équipements et réseaux nécessaires au fonctionnement de la zone.

Cette opération d'aménagement devra permettre le développement harmonieux de ce quartier en connexion avec la trame urbaine, de créer des équipements publics et diversifier les usages du secteur.

Ce développement devra être respectueux de l'environnement, axé sur le développement des énergies renouvelables.

• **Achats fonciers et études de faisabilité**

Dans le secteur de Combe à la Vaux, un espace foncier réservé au PLU devra être acheté afin d'y installer des équipements publics et notamment un nouvel atelier-garage communal, et un type de salle sports-santé à définir.

Sont donc lancées :

- une démarche d'acquisition foncière ;
- une étude d'aménagement de toute la parcelle ;
- et des études de faisabilité des deux bâtiments ci-avant.

Les suites sont évidemment conditionnées aux conclusions des études lancées.

Par ailleurs, dans le secteur « Au Magny » comme prévu dans le PLU, il s'agit de travailler à l'extension du pôle santé (Franois/Serre) avec une intention prioritaire visant à la construction d'une Maison Médicale de « spécialistes ».

Là aussi, les mêmes études sont lancées :

- Aménagement de la zone ;
- Faisabilité du projet de maison médicale ;
- Acquisition foncière

• **Tiers-lieu(x) à Serre les Sapins**

Inscrite dans notre projet de mandat, cette idée de « tiers-lieux », plus souvent appelés

jusqu'à présent « espaces de co-working » semble répondre à un besoin que la crise sanitaire a décuplé.

Nous ouvrons la réflexion en visant le bâtiment de l'ancienne boulangerie, tout en y associant des salles de réunions et peut-être un bureau situés à la mairie.

Une étude d'opportunité et de faisabilité est lancée avec le concours d'une société qui a fait sa spécialité de l'aménagement et de la création de tels nouveaux espaces d'activités professionnelles.

• **Vivre les transitions**

Démarche largement engagée à travers divers équipements et à travers les activités de la Maison du Mieux Vivre (que nous espérons voir enfin se réaliser pleinement au sortir de la crise), nous projetons et proposons de donner un grand coup d'accélérateur à cette dynamique communale, mais aussi collective qu'est l'implication de tous et de chacun dans les transitions que nous devons savoir vivre et partager pour être aux rendez-vous que les évolutions climatiques, énergétiques, alimentaires, sociales, etc…nous fixent.

Réflexion et démarche très transversales impliquant tout et nous concernant tous, nous souhaitons donner ce « coup d'accélérateur » en y associant le plus grand nombre.

Des activités, des actions pourront être mises en œuvre, des équipements pourront être réalisés (salle de sports-santé ?)… Nous devons y réfléchir, nous devons en débattre…

Tel est l'objet du Comité Consultatif « Contrat d'avenir » qui a été créé et que chacun (associations et individus) peut rejoindre en se faisant connaitre auprès du secrétariat de mairie. Les travaux débuteront par une réflexion relative à toutes les déclinaisons possibles dans notre commune : du Plan Climat Air Energie Territorial, du Plan d'Alimentation Territorial, et du Contrat Local Santé du Grand Besançon.

Avis aux amateurs…. Une première invitation est ainsi lancée.

Bienvenue et bon travail à tous les volontaires.

Gabriel BAULIEU
Maire

✳ GBM : Grand Besançon Métropole

Compte Administratif 2020

Budget Communal

Le compte administratif est sans doute, après le budget, le document le plus important de la vie municipale

C'est le document par lequel le Maire et l'équipe municipale rendent compte de leur gestion.

Le Compte Administratif (CA) est le résultat de l'exécution budgétaire au terme de l'année écoulée.

C'est donc la photographie au 31 décembre 2020 de la situation financière de la commune.

Il comporte les différents projets et distingue de manière pluriannuelle ce qui a été réalisé, c'est-à-dire réellement consommé ou payé, de ce qu'il reste à réaliser, crédits non utilisés en investissement.

Tout comme le budget, le CA comporte deux grandes parties bien distinctes :

- Les Recettes et les Dépenses au sein desquelles s'établissent deux subdivisions :
  - Le fonctionnement qui concerne la vie de la commune
  - L'investissement qui engage sur des projets structurants.

En présentation infra :

- La balance générale, solde d'exécution du budget communal, CA 2020 (résultat).
- Les principales dépenses et recettes du budget communal, CA 2020.

Résultat du Compte Administratif du budget communal 2020

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	**1 099 436,87 €**	**1 356 536,86 €**	**257 099,99 €**
Investissement	**1 162 060,52 €**	**820 791,32 €** **Dont** **334 250,80 €** Résultat fonctionnement 2019	**22 406,31 €** Soit Résultat d'investissement 2020 **-341 269,63 €** **+** Résultat investissement 2019 **363 675,63 €**
Résultat global au 31 décembre 2020		**279 506,30 €**	

Principales dépenses et recettes section fonctionnement du budget communal

Principales dépenses	Montant	Principales recettes	Montant
Charges à caractère général (a)	348 081,74 €	**Fiscalité (d)**	941 471,89 € (dont 859 036€ d'impôts locaux)
Ressources humaines (b)	386 717,16 €	**Dotation Solidarité Communautaire (e)**	134 136,09 €
Subventions Participation (c)	186 884,21 €	**Produits des services (f)**	50 892,16 €
Intérêt de la dette	26 229,34 €	**Dotations Participations (g)**	118 839,47 €
Divers et reste	151 524,42 €	**Divers et reste**	111 197,25 €
Dépenses totales	**1 099 436,87 €**	**Recettes totales**	**1 356 536,36**

(a) : dépenses de fonctionnement des services municipaux (fournitures, prestations de services, contrats enfance, contrats de maintenance…)

(b) : dépenses liées au personnel communal, au personnel de GBM mutualisé, au personnel de remplacement (salaires, cotisations sociales, autres charges et cotisations)

(c) : Participations communales au fonctionnement (SIEVO, SIVOM, CCAS, associations et FSL/FAAD)

(d) : Impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières propriétés bâties et non bâties, FPIC, droits de mutation, taxe électricité))

(e) : Dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par GBM

(f) : coupes de bois, subvention CAF 2019, convention voirie

(g) : Dont dotations de l'Etat (DGF, mise à disposition de locaux et personnel pour les activités périscolaires, compensations fiscales, et FCTVA fonctionnement)

Principales dépenses de fonctionnement réalisées en 2020

- Fournitures petits équipement : 20 266 € dont 5 000 € de masques (*Covid 19*)
- Prestations AFR Franois Serre : 111 887 € AFR Pouilley les vignes : 6 793 €
- Entretien des voies et réseaux : 6 958 €
- Consommation énergétique des bâtiments communaux : 18 018€
- Entretien des espaces publics : 26 481 €
- Ressources humaines : 386 717 €
- Subventions/Participations : SIVOM 66 500 €, CCAS 8 081 €, Associations et fonds pédagogiques 11 954 €

Principales recettes de fonctionnement réalisées en 2020

- Impôts locaux : 859 036 € (TH 367 044 – TFPB 465 718 € - TFNB 10 955 €)
- La Dotation de Solidarité Communautaire reversée par la CAGB : 134 136 €
- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : 13 770 €

- La DGF (dotation de l'Etat) : 59 445 € de dotation forfaitaire et 17 205 €de dotation rurale.
- Coupe de bois 5 244 €, Affouages 9 053 €

Principales dépenses et recettes section investissement du budget communal

Principales dépenses	Montant	Principales recettes	Montant
Remboursement du capital (a)	88 638,53 €	**FCTVA (e)**	33 672,72 €
Travaux d'investissement (b)	300 161,20 €	**Taxe d'aménagement (f)**	19 185,63 €
Agencement et aménagement (c)	115 995,01 €	**Produits des services**	50 892,16 €
Bâtiment scolaire (d)	267 839,24 €	**Subventions (g)**	27 200,50 €
Divers et reste	389 426,54 €	**Excédent du fonctionnement (h)**	334 250,80 €
		Divers et reste	355 589,39 €
Dépenses totales	1 162 060,52 €	**Recettes totales**	820 791,20 €

- (a) : remboursement des emprunts contractés
- (b) travaux d'investissement sur la voirie, les bâtiments communaux, centre village
- (c) : Aménagement aires de jeux ZAC
- (d) Bâtiment scolaire (extension, préau)
- (e) FCTVA, remboursement de la TVA par l'Etat, deux ans après le paiement des travaux
- (f) : taxe d'aménagement
- (g) : subventions reçues de l'Etat, du conseil régional, et de GBM
  (h) : par délibération du conseil municipal, affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1 (autofinancement)

Principales dépenses d'investissement réalisées en 2020

- Frais d'étude : 1 116,00 €
- Aires de jeux ZAC : 115 995 €
- Mobilier urbain : 14 712 € (paiement places de la mairie et du sergent)
- Travaux de voirie : 238 402 € (paiement centre village, places mairie et sergent, fontaine du sergent, rue du Magny et chemin rural)

Bâtiment scolaire : 267 839 € (paiement extension salle de restauration et préau)

Principales recettes d'investissement réalisées en 2020

- FCTVA sur dépenses d'investissement : 33 672,72 €
- Taxe d'aménagement : 19 185,63 €
- Excédent de fonctionnement 2019 : 334 250,80 €
- Emprunts : 200 000 €

Résultat du Compte Administratif du budget CAVEAUX 2020

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	**53 216,04 €** (a)	**43 096,72 €** (b)	**-10 119,32 €**
Investissement	**34 416,72 €** (c)	**65 585,60 €** (c)	**31 138,88 €**
Résultat global au 31 décembre 2020		**21 049,56 €**	

(a) Dont charges à caractère général (42 673,24 €)
(b) Dont vente caveaux / cavurnes (8 680 €)
(c) Opérations d'ordres avec le Budget communal

Résultat du Compte Administratif du budget PHOTOVOLTAÏQUES 2020

(*budget annexe mis en place cette année*)

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Investissement	**61 173,60 €** (a)	**54 000,00 €** (b)	**-7 173,60 €**
Résultat global au 31 décembre 2020		**-7 173,60 €**	

(a) Acquisition panneaux photovoltaïques
(b) Alimentation en provenance du budget communal (276348)

NB : Recette de 1 900 € pour l'année 2020 au mois de mars 2021 pour la vente d'électricité.

Jean-François MONET
Quatrième Adjoint
Chargé des finances

Grand Besançon Métropole

Point d'actualité

C'est par les effets de la crise sanitaire que le Nouveau Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole n'a été installé que le 16 juillet 2020.

Depuis, cette instance, comme les autres et comme toutes les entreprises fonctionne avec les contraintes de la crise sanitaire qui perdure.

Pour autant, les instances travaillent, les choses avancent. Après huit mois de nouveau mandat, il apparaît utile de faire un point rapide pour apporter à tous quelques indications et éclairages sans doute utiles.

N'oublions pas en effet que désormais, sur notre territoire, ce ne sont plus les communes qui assument la plupart des compétences stratégiques et de services, c'est l'intercommunalité, c'est Grand Besançon Métropole.

Avec de telles responsabilités, malgré le contexte difficile, riches de la diversité des 68 communes et des diverses sensibilités de leurs élus, nous devons – tous – n'avoir qu'un but, à savoir parfaitement réussir ce nouveau mandat, dans l'intérêt de notre territoire, de ses habitants et de ses entreprises, … ce qui exige évidemment d'être sans cesse animés d'un esprit et d'une volonté de Consensus.

C'est ce qui a fait le succès du District du Grand Besançon, puis de la Communauté d'Agglomération dont chacun connaît le bilan remarquable.

Le pacte qui nous engage tous est clair.

La grandeur de la démocratie commande à tous les élus d'un territoire à se rassembler dans leur diversité pour servir les intérêts de ce territoire, et de tous ses acteurs.

A cet égard, nous avons la conviction d'avoir bien travaillé en posant les bases indispensables à une action fructueuse, d'autant plus nécessaire que les temps sont incertains, les menaces nombreuses, les concurrences vives.

Nous nous sommes en effet dotés d'un pacte politique global clair :

- avec la charte de gouvernance de GBM qui établit clairement les règles qui la régissent (Conseil Communautaire majoritairement constitué de délégués de la périphérie conformément à la loi, Bureau constitué de 60 % de représentants de la périphérie, et de 40 % de représentants de la ville, mais la Présidence étant confiée à la Maire de Besançon).

- avec le projet de territoire « Action Grand Besançon » qui fixe clairement le cap de notre action et qui énonce explicitement nos projets prioritaires ;

Le pacte global a été accepté par tous.

C'est donc ce pacte politique que nous devons appliquer et faire vivre avec un sens aigu des consensus.

Quelques dossiers caractéristiques ont leur réponse dans notre pacte politique

Et il ne s'agira ni de reniements, ni de controverses.

Traitons les, afin de conclure formellement sur les orientations qui seront mises en œuvre ;

c'est le Conseil Communautaire qui est compétent ; c'est là que doit avoir lieu le débat et c'est là que seront prises les décisions.

Quelques dossiers apparaissent plus sensibles.

- **Bibliothèque d'Agglomération et Bibliothèque Universitaire**

Le Bureau vient de décider à l'unanimité des votants de poursuivre le projet en y souhaitant encore quelques améliorations. C'est clair et nous devrons tous assumer cette décision notamment au plan financier… ; et plus nous serons cohérents et solidaires dans nos exigences auprès de la maîtrise d'œuvre, plus nous aurons de chances de l'en convaincre et d'obtenir de nouvelles modifications nécessaires du projet (enjeux énergétiques et enjeux financiers).

- **Zones d'Activités Economiques**

C'est un enjeu majeur pour la vitalité économique de notre territoire, qui plus est, particulièrement soumis sur ce plan, à d'amicales ou inamicales concurrences.

Que les concepts d'organisation et de création de zones d'activités, mais aussi d'architecture économique et industrielle doivent changer, c'est évident pour tous.

Ils ont déjà évolué, ils le doivent encore, certes pour économiser les emprises sur les espaces agricoles et naturels, mais pas seulement !...

Mais, si nous devons être volontaristes à cet égard, et faire de nouveaux concepts un argument qualitatif auprès des chefs d'entreprises, nous devons impérativement et de toute urgence disposer en permanence des espaces suffisants, et variés, pour accueillir tous types d'entreprises. Que pour cela nous veillions à reconquérir des friches économiques ça va de soi (mais ces surfaces sont réduites et très couteuses) ! Mais nous savons également que nous devrons encore affecter de nouveaux espaces à l'activité économique dans le strict respect des dispositions du SRADDET, mais sans nous imposer des règles supplémentaires qui nous mettraient hors-jeu.

Cette approche volontariste et pragmatique que nous soutenons est vitale pour GBM en relation avec tous les réseaux économiques de notre territoire.

- **Transports en commun**

Les transports en commun ont déjà été source de débats un peu polémiques au détour notamment de la tarification des transports pour les jours de pics de pollution, et cela, parce que d'emblée, le débat sous-jacent était celui de la gratuité des transports en commun au moins pour des catégories d'usagers.

Là aussi, les orientations souhaitées par tout ou partie de la majorité municipale de Besançon ne seront pas les conclusions du Conseil Communautaire et nul ne l'ignore.

Dans l'intérêt de tous, nous préconisons de ne pas laisser prospérer la controverse à partir de quelques principes simples :

– Avec tout d'abord un principe financier que nous devons absolument nous imposer pour ne pas y déroger, ce principe consistant à pérenniser le pacte de soutenabilité qui limite totalement le concours du budget général au budget annexe transports.

Ne pas le faire, ce serait prendre le risque de transformer progressivement GBM en «syndicat de transports» alors qu'il y a tant à faire dans tous les autres domaines de compétence.

Il faut tout de même être conscients que le budget annexe « transports » oscille entre 50 et 70 millions d'euros entre fonctionnement et investissement. C'est considérable ! Et ce sont actuellement 46 millions d'euros d'impôts qui en financent – et de loin – la plus grande partie.

– Avec ensuite, une stratégie d'investissement scrupuleusement respectueuse du pacte de soutenabilité et sélective (préservons nous d'investissements lourds qui seraient disproportionnés. Les ratios de rentabilité de la

Banque Européenne d'Investissement sont à cet égard très utiles).

Et, nous devrions – seulement pour financer de l'investissement – nous interroger très rapidement sur l'opportunité de porter le Versement Mobilité à 2 % (à condition que Besançon soit à nouveau classée ville touristique) afin de consolider nos financements avant que le Versement Mobilité politiquement attaqué de toutes parts, soit converti en quelque compensation de l'Etat.

– Avec enfin une stratégie tarifaire dont nous pouvons débattre, dans le respect du pacte de soutenabilité, pour sans doute convenir de quelques évolutions pour ce qui concerne notamment la tarification « étudiants » qui n'est plus adaptée alors que le régime des salariés a profondément évolué.

- **RN 57**

Sur ce sujet, il y a au sein du Conseil Communautaire, une majorité massive en faveur de l'achèvement du contournement ouest de Besançon, par le passage à quatre voies de tout le tracé de la RN 57, tout particulièrement sur le tronçon Tours de l'Amitié / Pont de Beurre, dit tronçon « de Micropolis ».

Que des aménagements annexes au projet, qui sont de la compétence de GBM, puissent être reconsidérés, c'est possible.

Que des mesures innovantes soient inventées (et notamment la désynchronisation des horaires de travail…) pour fluidifier, voire alléger, le trafic aux heures de pointes, pourquoi pas ?...

Mais GBM doit se mobiliser en faveur de l'achèvement du contournement ouest par la RN 57, et ceci pour plusieurs motifs qui s'additionnent :

- L'approche de l'évolution des transports, ce n'est pas qu'il y ait réellement moins de véhicules de « grands trajets » qu'il s'agisse de camions ou de voitures.

Cette évolution, en cours, et sans doute rapide, c'est que les véhicules soient motorisés avec de nouvelles énergies à savoir l'électricité et/ou l'hydrogène à court et moyen termes.

Les axes de communication demeureront donc aussi stratégiques pour l'attractivité d'un territoire qu'il s'agisse du réseau ferré pour le transport collectif, ou qu'il s'agisse du réseau autoroutier et routier pour les transports individuels et de marchandises.

Ne l'oublions jamais !

Par conséquent, il est essentiel que GBM soit placée sur des axes majeurs, et ferroviaires, et routiers et autoroutiers, au risque de devenir un territoire oublié parce que mal desservi.

C'est là tout le sens de l'intérêt stratégique d'une RN 57 de grande capacité, « rapide et fluide » que nous avons encore portée unanimement en Pôle Métropolitain dans le cadre du débat sur le SRADDET. (via Vallorbe mais y compris via la route des Microtechniques) car cette RN 57 doit être efficace dans toute la traversée de la Franche Comté, à défaut de quoi le Centre Franche Comté sera de plus en plus contourné par le nord ou par le sud, ce que nous ne pouvons envisager !

- Il en résulte, sur notre territoire, l'impérieuse nécessité d'achever le plus rapidement possible le contournement ouest de Besançon par la RN 57,

▪ parce que c'est nécessaire au nom de la stratégie des déplacements rappelée ci-avant,

▪ parce que c'est l'ultime tronçon d'un contournement dont l'essentiel a été fait pour plus de 400 millions d'euros,

▪ parce que le tracé de ce dernier tronçon n'a pas d'alternative alors que l'aménagement est fait de part et d'autre, et parce que ce tracé est celui qui a été choisi par la ville de Besançon en concertation avec l'Etat lors du débat entre le Grand et le petit contournement.

▪ parce qu'enfin, ce contournement ouest de Besançon par la RN 57 fait partie de l'ADN de GBM.

N'oublions jamais, que c'est pour engager ces travaux (en commençant par le tronçon dit des Montboucons) que le District du Grand Besançon a été créé en septembre 1993 pour être signataire (et cofinanceur) du CPER comprenant cet aménagement !

- **Réhabilitation de la City**

La question de la réhabilitation de nos locaux situés dans l'immeuble La City, ne fait pas partie explicitement du Projet de territoire.

Pour autant, cette question s'impose d'elle-même, dans un contexte où nous souhaitons plutôt booster nos investissements dans le sens de nos orientations contenues dans notre Projet de territoire.

Il en va ainsi de l'amélioration des performances thermiques de nos locaux.

A cet égard,

- l'heure n'est plus à savoir s'il faudrait ou non construire des locaux du type architectural de la City tels que conçus dans les années quatre-vingt ; ils existent ;

- il ne s'agit pas non plus de dire si ce fut un bon choix ou non de la part des dirigeants de l'époque, d'installer le siège du District du Grand Besançon à la City en 1994 ; ça a été fait, et ensuite, ces locaux ont été étendus au gré des nouveaux besoins et des opportunités ;

– mais il faut rappeler et souligner que le choix fait d'acheter récemment l'aile « Caisse d'Epargne » de la City l'a été en connaissance de cause, à savoir qu'il était pertinent et responsable que GBM achète ces locaux en vue de les réhabiliter pour sa propre utilisation, plutôt que d'abandonner le site pour construire un nouveau bâtiment ailleurs, et créer ainsi une friche tertiaire qui se serait ajoutée à celles qui pourront résulter des diverses migrations de services vers le pôle Viotte.

Par conséquent, là aussi la réponse que nous suggérons est de bon sens et responsable.

Nous devons le plus vite possible réhabiliter tous nos locaux de la City pour en améliorer les performances énergétiques en étant très exigeants auprès des prestataires mobilisés quant aux modalités de réalisation de cette réhabilitation (le meilleur résultat pour le moindre coût).

C'est ainsi que nous assumerons au mieux nos responsabilités d'établissement public.

- **D'autres domaines -nombreux- bénéficient d'engagement** ; j'en citerai deux :

Le plus important (qui n'est pas formellement de la compétence de GBM qui y apporte néanmoins plus de dix millions d'euros) concerne l'Université, avec de très importants travaux de modernisation, de construction, d'extension et d'aménagement sur le campus de la Bouloie, et dorénavant également sur le campus du Centre-Ville, plus particulièrement sur le site de l'Arsenal.

Ce très grand projet bénéficie de financements à la hauteur de l'Etat et de la Région. Mais il est en effet stratégique pour notre territoire que l'Université demeure à tous égards attractive.

Et dans un tout autre domaine intéressant toute la population, l'aménagement de l'espace de loisirs (plan d'eau et annexes) d'Osselle Routelle est normalement poursuivi.

Gabriel BAULIEU
Maire de Serre les Sapins
1er Vice-Président de GBM

Histoire de Serre les Sapins dans l'Histoire de France

Le 5 mai prochain, la France commémorera le deux centième anniversaire de la mort de Napoléon 1er.

A chacun bien sûr, d'apprécier les différentes facettes du personnage qui a tout à la fois mis un terme à la Révolution, créé de nombreuses institutions qui existent toujours, organisé le territoire (et au-delà), et mis à feu et à sang l'Europe entière.

Et cette histoire de la France a laissé une petite trace spécifique dans l'histoire de la commune de Serre les Sapins.

Les origines de Serre

- **Selon les historiens**

« La découverte de tuiles gallo-romaines sur le territoire communal est la preuve d'une présence humaine ancienne, mais c'est bien plus tard, au XIIIè siècle, que le village de Serre dans l'histoire proprement dite, quand les textes nous livrent son nom pour la première fois.

Au début du XIIIè siècle, la mense capitulaire de St Jean fut partagée en prébendes. C'est alors qu'apparut dans les textes la prébende de Serre, constituée dès cette époque, et augmentée de bien acquis au cours du XIIIè et XIVè siècle : en 1292, par exemple, Thiébaud de Faucogney, doyen du chapitre, achetait un meix situé à « Serre lès Pouilley », avec ses sujets et ses habitants, les jardins, les champs, les prés et les dépendances pour dix livres. »

- **Selon les relevés archéologiques**

Selon les historiens, il était fait état d'une présence humaine à l'époque gallo-romaine au lieu-dit « A Pretin ».

Beaucoup plus récemment, ce sont deux sites gallo-romains qui ont été mis en évidence :

- L'un fortuitement, lors de la réalisation du terrassement du bâtiment du GAEC de Pierley en 1999.il a alors été considéré que ce site antique était sans doute une ferme indigène (deux mille ans plus tard, une nouvelle exploitation agricole y a été installée).
- L'autre à l'occasion du diagnostic archéologique préalable à la création de la ZAC des Epenottes Champs Franois, sur l'espace de la troisième tranche en cours d'urbanisation.
  Là, il s'agissait sans doute, en présence de plusieurs bâtiments, d'un site funéraire.

Quand la petite histoire locale dépend de l'histoire de France

En 1809, par décret, Napoléon 1er, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin, « autorise le maire de la commune de Serre les Franois à acquérir une maison destinée à loger le desservant et l'instituteur » (décret signé au camp impérial de Schönbrunn -palais impérial autrichien dans la banlieue de Vienne- en août 1809).

Cette maison, le presbytère, est achetée pour 10 000 francs à Alexis CORNE.

Le bâtiment dont il est question qui a cessé d'être un presbytère depuis 1921 (l'église de Serre les Sapins étant alors desservie par le curé de Franois), n'est autre que le bâtiment de l'actuelle mairie rue de la Machotte…qui a connu depuis quelques extensions.

(Pour tout savoir sur cet épisode historique, se reporter à l'histoire de Serre les Sapins par Jean-Pierre RENAUD)

- **Copie de la copie du Décret impérial**

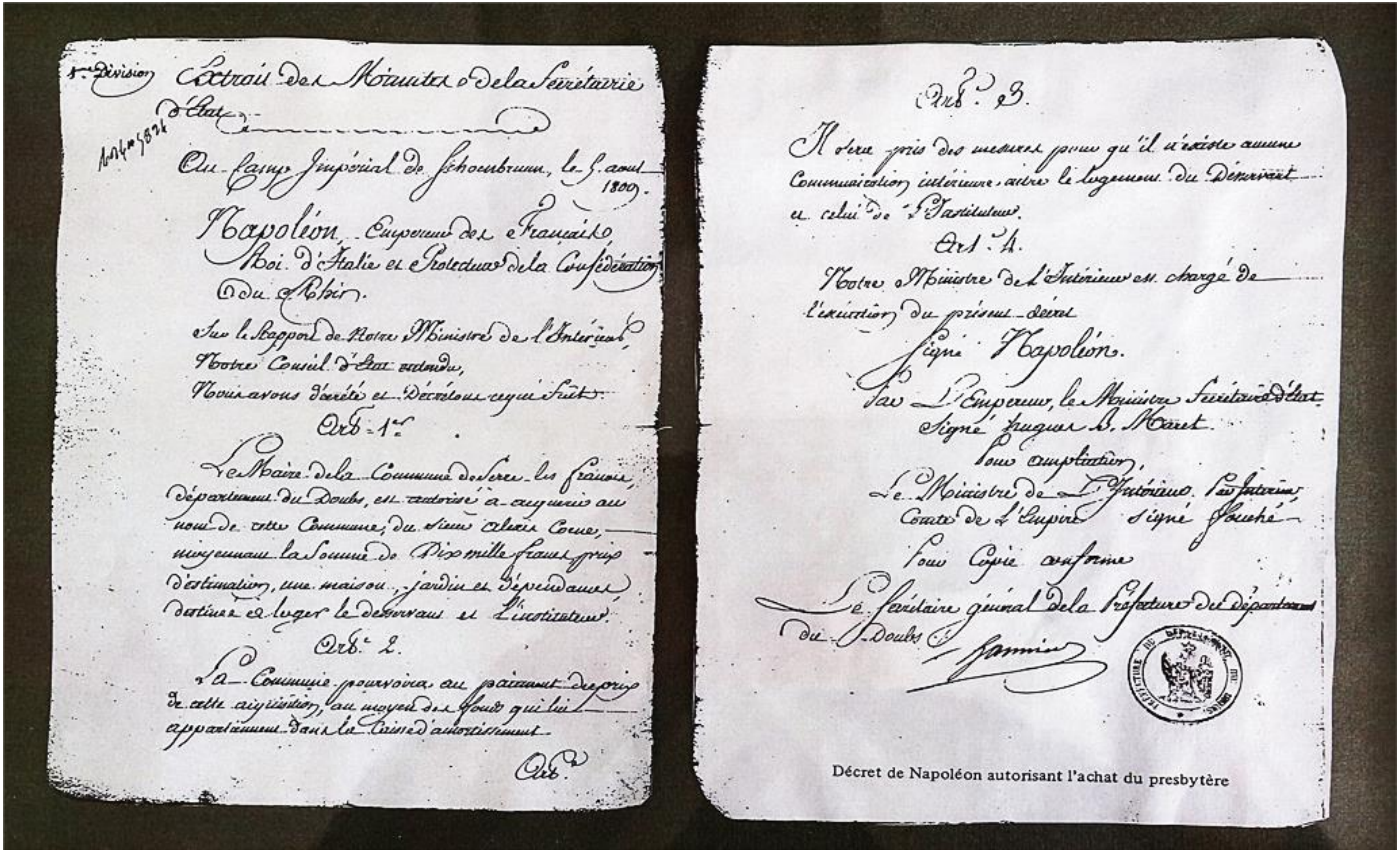

1re Division — Extrait des Minutes de la Secrétairerie d'Etat.

Au Camp Impérial de Schoenbrunn, le 5 août 1809.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin.

Sur le Rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,
Notre Conseil d'Etat entendu,
Nous avons décrété et décrétons ce qui suit.

Art. 1er.

Le Maire de la Commune de Serre les Sapins, département du Doubs, est autorisé à acquérir au nom de cette Commune, du sieur Alexis Come, moyennant la Somme de Dix mille francs prix d'estimation, une maison, jardin et dépendances destinés à loger le desservant et l'instituteur.

Art. 2.

La Commune pourvoira au paiement du prix de cette acquisition, au moyen des fonds qui lui appartiennent dans la Caisse d'amortissement.

Art. 3.

Il sera pris des mesures pour qu'il n'existe aucune communication intérieure entre le logement du Desservant et celui de l'Instituteur.

Art. 4.

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé Napoléon.

Par l'Empereur, le Ministre Secrétaire d'Etat,
signé Hugues B. Maret.

Pour ampliation,
Le Ministre de l'Intérieur par intérim,
Comte de l'Empire, signé Fouché

Pour Copie conforme

Le Secrétaire général de la Préfecture du département du Doubs
[illegible]

Décret de Napoléon autorisant l'achat du presbytère

Au revoir Claudia…

Le 29 mars sera le dernier jour de Claudia, secrétaire au sein de commune.

Voilà 18 ans, Madame Claudia MATHIS entrait au service de la commune comme secrétaire de mairie où elle s'est rapidement imposée grâce à son professionnalisme mais aussi par son enthousiasme et sa bonne humeur.

Son départ est synonyme de séparation et d'émotion mais aussi de tristesse joyeuse puisque tel est son souhait. Claudia MATHIS reste dans la région en s'installant un peu plus au nord, afin de se rapprocher de sa famille.

Nous tenons ici à la féliciter pour la qualité de son travail et son investissement professionnel sans faille au service de la commune et de ses habitants.

Son attitude professionnelle, faite de régularité, de choix pertinents, de relations équilibrées est à l'image de ses qualités humaines.

Collaborer avec elle a toujours été agréable. Elle a su se faire adopter et apprécier par tous ses collègues mais aussi par tous(tes) les Serrisapinois(es), qu'ils (elles) soient venus(es) ou non au secrétariat de la Mairie pour un renseignement, un document, un conseil ou autre. Sa courtoisie, sa disponibilité, son sens du devoir, sa capacité à travailler en équipe ont été une grande richesse qui lui ont permis de s'entendre avec tout le monde, et d'être respectée par tous.

C'est pourquoi au nom des Serrisapinois (es), de ses collègues et des équipes municipales, nous lui adressons un grand MERCI.

Nous lui souhaitons de bien profiter de sa famille, de vivre pleinement ce qui va s'offrir à elle et lui dire qu'elle sera toujours la bienvenue parmi nous.

Preuve de sa conscience professionnelle, à la veille de nous quitter, Claudia passe les consignes à Cyril MORLOT, qui va lui succéder au poste de secrétaire de Mairie et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Au nom de toute l'Equipe Municipale,
Jean-François MONET
Quatrième Adjoint
Chargé des Ressources Humaines

L’école dans la forêt

Depuis le 18 septembre 2020, les enfants de petite et moyenne section de maternelle participent à « L’école dans la forêt ».
Il s’agit d’une sortie hebdomadaire le vendredi matin, quel que soit le temps (sauf orage et grand vent), en forêt de la Menère où les enfants jouent librement ou profitent d’activités organisées. Les CP et CE1, quant à eux, participent ponctuellement le vendredi qui précède chaque vacance scolaire.

Les institutrices à l’origine de ce beau projet, Mme Pagnier et Mme Chartier sont assistées par Mme Delpeux de l’association Les Ensauvagé.e.s, missionnée par l’association GRAINE avec laquelle le rectorat a signé une charte. Outre l’implication et le dévouement de nos professeures des écoles, il faut également saluer la participation de nombreux parents et grands-parents accompagnateurs sans qui ces sorties seraient impossibles.

Après un bilan à mi-parcours, le résultat est sans appel : L’école dans la forêt est une réussite. En effet, les enseignantes comme les parents sont témoins des grands progrès faits par les enfants et de tout ce que leur apportent ces matinées sylvestres. Le milieu forestier permet l’épanouissement des élèves dans de multiples domaines.

Le jeu libre en forêt leur permet d’appréhender le respect de la nature et le respect de l’autre grâce aux règles énoncées en début de sortie par les accompagnateurs. Des coopérations entre enfants se mettent en place, favorisant grandement la communication et le langage. Des activités plus encadrées enseignent aux enfants des notions relatives à la vie végétale et animale, aux cycles des saisons, à la germination, ainsi que du vocabulaire spécifique à la faune et à la flore sylvicole.

La motricité est également favorisée puisque les enfants grimpent sur les chablis et arpentent des terrains chaotiques et irréguliers. Cela a pour effet de combattre certaines de leurs appréhensions, comme celle de tomber ou de se salir, et améliore leur équilibre et leur agilité. La manipulation de feuilles, de graines, de cailloux ou encore de petits insectes aide au développement de la motricité fine. En jouant avec les branches mortes et en les transportant, les élèves en apprécient le poids, la taille et le nombre, ce qui leur permet d’appréhender certaines notions mathématiques.

Pour finir, la forêt est également une expérience sensorielle unique où l'on peut toucher le gluant de la limace, sentir la profonde odeur de l'humus, voir la beauté des frondaisons imprimées sur le ciel, entendre le martellement du pic vert et enfin, goûter la fraicheur de la pluie.

En conclusion, L'école dans la forêt est un succès à tous les niveaux. Le bénéfice pour les enfants est indéniable et il est primordial que ce projet perdure. Il permet à notre belle forêt de remplir son rôle le plus noble, celui d'enseigner aux futures générations l'amour et le respect de la nature.

Pierre-Edouard BILLOT
Conseiller municipal
Chargé de la forêt

Prolifération de la population féline : informations sur les démarches entreprises par notre commune

Quels sont les droits et obligations en matière de divagation des chats errants ?

Quelques éléments

Tout d'abord, le constat d'une prolifération exponentielle du nombre de chats errants dans les communes (environ 50 chats errants dans les communes entre 2000 et 3000 habitants). Il y a environ 12M de chats errants en France.

Ce qui peut induire des plaintes des citoyens.

Mais on constate également un manque d'informations sur les droits et obligations de chacun.

Ce que disent les textes

- L'identification des chats est obligatoire depuis 2012, Article L212-10 du code rural.
- Le Maire est responsable des chats errants et des chiens et chats en divagation.
- L'abandon est un acte passible de 2 ans de prison et de 30 000 euros d'amende.

Depuis le 1er janvier, la non identification d'un chat est passible d'une amende de 750€.

Les moyens d'actions

Pour stopper la prolifération et maitriser la population des chats errants :
Le maire va, par arrêté, d'après l'article L. 211-27 du CRPM (Code rural et de la pêche maritime), **faire procéder à leur capture pour stérilisation et identification, puis relâchement sur site**.

Ses campagnes de capture de chats errants feront l'objet d'informations auprès de la population par affichage, des lieux, jours et heures prévus selon l'article R. 211-12 du CRPM qui stipule :

« Le maire informe la population, par un affichage permanent en mairie, ainsi que par tous autres moyens utiles, des modalités selon lesquelles les animaux mentionnés aux articles L. 211-21 et L. 211-22, trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, sont pris en charge.
Doivent être notamment portés à la connaissance du public :

a) Les coordonnées des services compétents pour la capture et la prise en charge de ces animaux, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut être fait appel à ces services ;

b) L'adresse, le numéro de téléphone, les jours et les heures d'ouverture de la fourrière et du lieu de dépôt mentionné à l'article L. 211-21 ;

c) Les conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire, notamment le montant des frais de garde et d'identification susceptibles d'incomber à celui-ci ;

d) Les modalités de prise en charge des animaux trouvés errants ou en état de divagation en dehors des heures d'ouverture de la fourrière ou des lieux de dépôt, ou qui sont accidentés.

Lorsque des campagnes de capture des chiens et des chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, le maire est tenu d'informer la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant la mise en œuvre de ces campagnes. »

Ceci permettant aux propriétaires de chats de garder les animaux à la maison et / ou de les faire identifier.

Le coût approximatif (à la charge de la commune) de ces prestations est, en moyenne de :

- 50€ - 60€ pour une identification
- 80€ pour une femelle et 50€ pour un mâle pour la stérilisation.

Afin de nous aider dans cette démarche, la commune a passé une convention avec l'association **NALA MYSTIC ET COMPAGNIE - NMC,** basée à Thise.

Conditions de mise en œuvre :

1 – Prise d'un arrêté municipal par le maire

2 – La campagne de capture doit faire l'objet préalablement d'une information de la population au moins une semaine à l'avance (R211-12 du CRPM), permettant aux propriétaires de chats de garder les animaux à la maison et / ou de les faire identifier.

3 – Le maire fait procéder à la capture des chats éligibles c'est-à-dire qu'ils répondent aux 3 conditions suivantes :

- Non identifiés (un chat identifié capturé doit être dirigé vers la fourrière aux fins de restitution à son propriétaire.)

Et - sans propriétaire ou sans détenteur ET - qui vivent en groupe sur les lieux publics de la commune (ce qui exclut les animaux du domaine privé)

4 – le maire fait procéder à leur stérilisation

Le vétérinaire pratique en même temps un contrôle sanitaire de l'animal selon la politique sanitaire définie avec l'association de protection animale

5 – le maire fait procéder à leur identification Il ne peut s'agir que du procédé agréé d'identification (L212-10 du CRPM)

6 – les animaux sont remis sur leur lieu de capture, ils ne doivent pas être placés en fourrière en vue d'une adoption

7 – la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations qui ont acquis le statut de « chats libres » sont sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association

Les conditions de réussite d'après les expériences déjà conduites :

- Agir rapidement et éviter que les colonies ne soient pas surpeuplées (risque accru de maladies) ;
- Agir méthodiquement : traiter entièrement une colonie avant de passer à une autre afin de la stabiliser (taux minimal de stérilisation : 80%) ;
- Faire gérer dans la durée la surveillance des colonies par des associations permet de détecter des nouveaux arrivants et d'effectuer un suivi sanitaire (contre les épidémies et les zoonoses) ainsi qu'une médiation dans le quartier.

Les rôles des partenaires de la mairie sont les suivants :

1 – **Association protection des animaux (APA)** : localisation des colonies, évaluation des populations, capture et remise sur les lieux avec les services municipaux (contrôle), gestion après remise sur les lieux.

2 – **Vétérinaires** : réalisation des actes vétérinaires (stérilisation, identification, soins). La relation **directe entre le maire et les praticiens** est fixée par la loi (L241-15 du CRPM)
Les APA ne peuvent pas être partie au contrat de soin (dont la stérilisation et l'identification) qui lie le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police municipale en tant que gardien juridique de l'animal errant et les docteurs vétérinaires qui exécutent des actes de leur seule compétence.

3 – **Fourrière** : les fourrières peuvent participer à la campagne pour la capture et / ou l'hébergement provisoire des animaux capturés avant et après stérilisation / soins (modalités selon convention). D'autre part, les chats identifiés au nom d'un propriétaire et capturés lors des campagnes sont remis directement à leur détenteur par les fourrières.

Vous pouvez joindre cette association : par téléphone au 07.67.76.96.49 / ou par mail *association.1901.nmc@gmail.com*

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Référente auprès de NMC

Aménagement

Réfection des sols des aires de jeux

Suite au contrôle annuel des aires de jeux de l'école et de la rue des Tilleroyes, la commune a diligenté des travaux de réfection des sols coulés amortissants. L'entreprise AJ3M a effectué, ce mois de février, le remplacement des sols dégradés. Ces travaux ont été nécessaires pour assurer une sécurité maximale pour les enfants.

Ils ne concernaient pas l'aire de jeux de la ZAC des Epenottes car elle est neuve.

Ces jeux sont l'objet de divers contrôles durant l'année :

- un contrôle visuel mensuel effectué par un élu ou l'employé municipal sur l'état général,
- un contrôle annuel par une société spécialisée, Présance expertises, axé principalement sur la sécurité,
- un contrôle fonctionnel réalisé par la société AJ3M semestriellement.

Ce dernier contrôle permet de vérifier le fonctionnement, l'état et la stabilité des équipements. Une maintenance de routine est effectuée (resserrage de la visserie, nettoyage des sols, retrait des déchets, etc..), le prochain aura lieu en avril de cette année. Un rapport complet est ensuite remis à la commune avec devis de maintenance corrective à apporter si cela s'avère nécessaire.

Ces contrôles font l'objet d'une inscription sur un registre de sécurité.

Sur l'ensemble de ces aires de jeux, des panneaux avec des consignes d'utilisation sont affichés.

Il est important de respecter ces consignes notamment les tranches d'âge qui peuvent les utiliser.

Il vous est rappelé que les parents ou encadrants de ces enfants engagent leur responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.

Chantier de l'école

Philippe LECLERC
Deuxième Adjoint

Urbanisme : bilan

Cette année 2020 marque un fléchissement au niveau des dépôts de Permis de construire, qui s'explique par la fin de la tranche 2B de la ZAC, comme vous pouvez le découvrir sur le graphique et le tableau ci-dessous (établis à mi-mars 2021) :

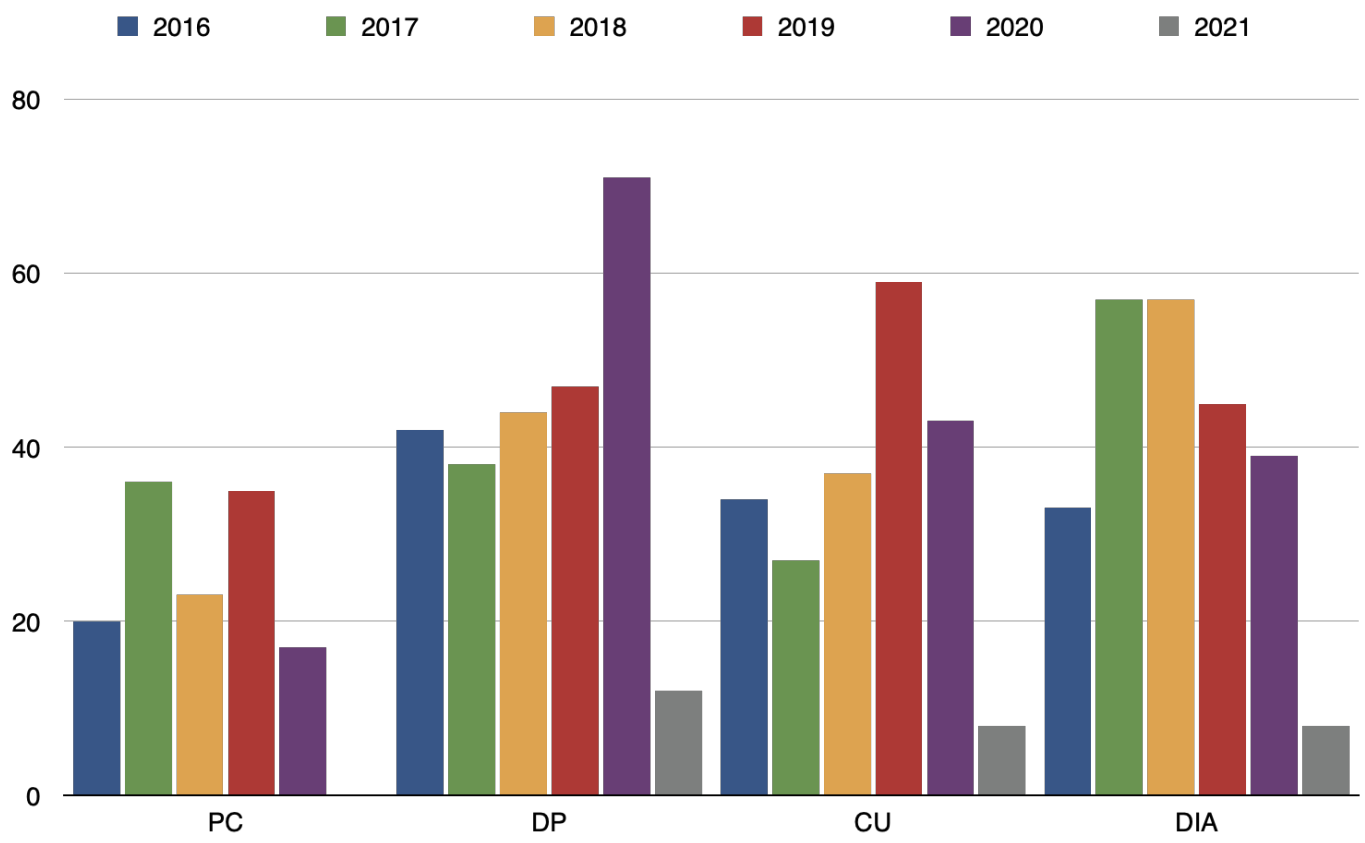

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PC	20	36	23	35	17	0
DP	42	38	44	47	71	12
CU	34	27	37	59	43	8
DIA	33	57	57	45	39	8

Le nombre DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) connait aussi un fléchissement qui s'explique parce que le démarrage de la commercialisation de la tranche 3 vient seulement de débuter, mais la montée en puissance devrait intervenir au cours de l'année 2021.

En revanche, le nombre de dépôts de DP (Déclaration Préalable) « explose » : est-ce l'effet confinement qui a incité les propriétaires à embellir leur bien ?

Un rappel des différents dossiers déposés en Mairie :

- **PC** (**Permis de construire**) pour des maisons individuelles, de la rénovation en collectif, et des bâtiments industriels,

- **DP** (**Déclaration préalable avant travaux**) : doit être déposée pour toutes les constructions inférieures à 20 m2, **mais également** pour toutes les modifications extérieures d'un bâtiment (ravalement de façades, changement de toitures, ouvertures nouvelles, modifications d'ouvertures, etc.…) ainsi que pour les clôtures de propriétés, les abris de jardins, etc.… ;

- **CU** (**Certificat d'urbanisme**) : envoyé par les notaires ;

- **DIA** (**Déclaration d'Intention d'Aliéner**) : établie au moment de la vente d'un bien puisque la commune est soumise au droit de préemption urbain (DPU) pour toutes les zones U et AU.

Même si 2020 voit une baisse des PC, le dynamisme de la commune reste d'actualité avec un nombre élevé de CU (Certificat d'urbanisme) et de DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner).

La commercialisation de la tranche 3 de la ZAC va sans doute faire bondir le chiffre des PC et des DIA sur 2021 !

L'attractivité de Serre les Sapins n'est plus à démontrer !

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Chargée de l'Urbanisme

Communiqués

Site internet : ayez le réflexe !

Les informations sont mises à jour régulièrement et/ou en fonction de l'actualité sur le site internet de la commune.

Une nouvelle rubrique a été créée afin de regrouper tous les éléments d'actualité concernant la Covid-19.

L'adresse pour vous y rendre :

http://www.serre-les-sapins.fr

Bonne visite !

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Responsable du site internet

INSCRIPTION
de votre enfant à l'école pour 2021/2022

Dans le contexte sanitaire actuel, les inscriptions scolaires se feront par mail, dès à présent:
mairie.serre.les.sapins@orange.fr
Tél : 03 81 59 06 11

Les familles devront faire parvenir à la mairie : nom, prénom, date de naissance et niveau de classe de l'enfant

Ajouter en PJ :
- **justificatif de domicile à Serre les Sapins (facture EDF, ...)**
- **livret de famille (copie des pages parents + enfant à scolariser)**

A l'issue de l'inscription à la mairie, merci de prendre contact avec l'école :
ecole.serre-les-sapins@ac-besancon.fr
Tél: 03 81 59 91 16

Pour les familles ne disposant pas de matériel informatique ou de connexion internet, mettre tous les documents sous enveloppe et la déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Serre les Sapins.

Eléments à fournir :
Nom, prénom, date de naissance et niveau de classe de l'enfant,
- **justificatif de domicile à Serre les Sapins (facture EDF,...)**
- **livret de famille (copie des pages parents + enfant à scolariser)**

Prendre ensuite contact avec l'école :
Tél: 03 81 59 91 16

Merci de votre compréhension

SIVOM
Quelques informations !

Plus rien ne se passe au CCSL (Centre Culturel Sportifs et de Loisirs) : les activités de La Clé sont suspendues ainsi que les locations, dans l'attente des nouvelles décisions préfectorales.

Et pourtant ! Il y a du monde…

Effectivement, nous avons mis à profit cette période sanitaire particulière pour réaliser les travaux d'amélioration acoustique votés par les élus du SIVOM en conseil syndical et apporter un nouvel éclat à cette salle, sans pour autant gêner les utilisateurs habituels.

Les travaux ont débuté mi-février et doivent s'achever le 16 avril prochain.

Des photos vous seront proposées dans le prochain bulletin !

La bibliothèque, quant à elle, fonctionne, dans le respect des consignes sanitaires.

Valérie BRIOT
Présidente
SIVOM Franois - Serre les Sapins

Permanence finances publiques
à Pouilley les Vignes

Un agent des Finances publiques vous accueille sur rendez-vous **tous les jeudis après-midi de 14h00 à 16h00** au sein des locaux la maison de la culture (2 rue de l'Ecole) à Pouilley-les-Vignes.

Afin de bénéficier de cet accueil fiscal de proximité, vous devez prendre rendez-vous sur internet, depuis la page d'accueil de la rubrique particulier du site impots.gouv.fr, dans l'onglet « contact » ou depuis votre espace sécurisé ou, en vous rendant dans un centre des Finances publiques.

A noter qu'un agent vous téléphonera pour préparer le rendez-vous et vous préciser les documents qu'il conviendra d'apporter le jour du rendez-vous.

Renouvellement du Conseil de Développement Participatif de Grand Besançon Métropole

Un relais entre le Grand Besançon et sa population.

Le Conseil de Développement participatif, **principale instance de démocratie participative de Grand Besançon Métropole**, renouvelle son assemblée pour un mandat de 2021 à 2026 et invite les Grands Bisontins à le rejoindre.

Instance d'échanges, de réflexions et de propositions, le CDP suggère des évolutions ou actions pour améliorer la qualité de vie et le dynamisme de l'agglomération. Il est composé d'habitants bénévoles, et de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, il enrichit la connaissance des élus sur les réalités vécues et ressenties des habitants.

Le Conseil de Développement Participatif peut être saisi par les élus de Grand Besançon Métropole ou s'autosaisir d'un sujet sur lequel il souhaite rendre des préconisations afin d'éclairer le travail et le choix des élus communautaires.

Lors du mandat 2016-2019, le Conseil de Développement Participatif a engagé de nombreux travaux dans des domaines aussi variés que le tourisme, les transports, l'habitat, l'aménagement du territoire, l'économie circulaire, le développement durable, etc.

Pourquoi devenir membre du CDP ?

En tant que membre du Conseil de Développement Participatif, vous êtes consulté(e) pour :

- **donner votre avis sur des projets à forts enjeux pour l'avenir du territoire**
- **alerter ou interpeller sur des sujets qui concernent les habitants**
- **apporter votre regard innovant, vos idées, proposer des initiatives locales ou singulières.**

Par ses travaux, le CDP s'impose comme un lieu de réflexions citoyennes et représente un laboratoire d'idées, un espace de dialogue libre et pluriel entre acteurs divers sur les projets du Grand Besançon et des questions d'intérêt commun.

Vous trouverez davantage d'informations sur www.grandbesancon.fr/cdp

Si vous souhaitez participer directement à la vie de votre territoire et vous investir, devenez membre du Conseil de Développement Participatif en complétant le bulletin de candidature ci-joint **avant le 30 avril 2021**.

Conseil de Développement Participatif du Grand Besançon

Bulletin de candidature

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :.....

Prénom : .....

Date de naissance..... / ..... / .....

Adresse* :.....

.....

**être résident du Grand Besançon est une obligation pour être membre du CDP*

Téléphone : .....

Courriel :.....

Profession exercée (facultatif) :.....

Avez-vous déjà participé aux travaux du Conseil de Développement Participatif ?

- ☐ Oui (année et thème) :.....
- ☐ Non

Je souhaite me porter candidat(e) au Conseil de Développement Participatif pour le mandat 2021-2026 afin de m'investir dans la vie de mon territoire et proposer de nouvelles idées.

Fait à ....., le 2021

Signature :

POUR VOUS PORTER CANDIDAT(E), merci d'adresser ce bulletin de candidature dûment complété et signé AVANT LE 30 avril 2021

Par courrier à :
Grand Besançon Métropole
Conseil de Développement Participatif
4 rue Gabriel Plançon
25034 Besançon CEDEX

Par courriel à : **cdp@grandbesancon.fr**

La « classic Grand Besancon Doubs »

Première édition

Nos quotidiens, compte tenu de la situation sanitaire que nous vivons, sont mis à rudes épreuves et les événements sportifs et culturels regroupant la population sont encore rarement possibles.

Profitons donc de l'aubaine qui nous est donnée et profitons du spectacle !!

Pour sa première édition, la « Classic Grand Besançon » se déroulera le vendredi 16 avril sur un parcours de 200 km autour de Besançon avec une arrivée sur la commune de Marchaux. Cette course cycliste professionnelle traversera notre commune entre 13H00 et 13H30. Cet événement, organisé par Jura cyclisme avec le soutien du Team Organisation Marchaux, est une course regroupant 24 équipes internationales professionnelles, dont certaines d'entre elles concourront pour le Tour de France.

Le comité d'organisation accorde une attention particulière à la sécurité de l'épreuve, tant pour les coureurs que pour les autres usagers de la route et les riverains. Pour cela, ils font appel aux associations locales et aux villageois plus largement afin de renforcer leurs rangs de bénévoles adultes en plus de leur équipe présente sur place pour sécuriser l'ensemble des carrefours et/ou aménagements urbains (rétrécissements, îlots directionnels, etc.) le temps du passage (1H).

Si vous êtes intéressé(e) pour participer à cette manifestation sportive en tant que bénévole/signaleur, vous pouvez en faire la demande de la manière suivante :

Vous êtes un particulier :

Contactez par mail la coordination des bénévoles (cathymorolinroussel@yahoo.fr) en fournissant vos coordonnées. Vous serez recontacté afin de vous transmettre davantage d'informations et l'organisation générale de votre action.

Vous êtes une association :

Un formulaire est disponible en ligne (www.classicgrandbesancondoubs.com)
ou par mail :
(classicgrandbesancondoubds@gmail.com)
avec vos coordonnées et le nom de votre association. Vous serez recontacté pour vous transmettre les consignes et les points de sécurité à couvrir.

Coordinateur "Classic Grand Besançon 25" : Didier MONROLIN *(Team organisation Marchaux)*

Jean-François MONET
Quatrième adjoint
Chargé des sports

Violences conjugales : un message de Solidarité Femmes

La période de confinement du printemps 2020 a provoqué **une aggravation des violences conjugales sur tout le territoire**, de l'ordre de 20% dans le Doubs d'après la gendarmerie du département, ressentie dans l'augmentation significative des signalements sur les plateformes d'écoute de victimes.

Les appels au 3919 ont augmenté de 190% lors du 1er semestre 2020. Le voisinage et la famille se sont davantage mobilisés et ont contacté les différents supports et les forces de l'ordre pour alerter de situations violentes.

Les interventions des forces de l'ordre et de la justice ont été plus fréquentes et plus rapides durant cette période particulière. Elles ont permis d'évincer le conjoint violent du domicile et de mettre à l'abri des femmes et des enfants en situation de danger avec l'assistance des associations d'aide aux femmes victimes de violences qui sont restées mobilisées et accessibles pendant les périodes de confinement.

L'Association Solidarité Femmes, 15 rue des roses à Besançon, accueille, écoute, accompagne et éventuellement héberge les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h30 à 17h. Nous contacter au **03 81 81 03 90** du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h (sauf les mardis et jeudis matin).

Après la crise sanitaire notre Accueil de Jour sans rendez-vous fonctionnera à nouveau les lundis, mercredis et vendredis 9h30 à 17h.

Pour rappel, en cas de danger, contacter la police ou la gendarmerie en composant le **17** ou le **114** (numéro d'urgence par sms).

Pour un hébergement d'urgence, contactez le **115** (7j/7, 24h/24). Vous avez le droit à tout moment de quitter le domicile avec vos enfants pour vous mettre à l'abri.

Pour signaler des violences sexuelles et sexistes en ligne auprès d'un.e officier de police ou gendarme (7j/7, 24h/24) : https://www.service-public.fr/cmi

Si vous avez besoin d'une écoute et de renseignements,

composez le 39 19 (tous les jours de 9h à 21h).

Les sapeurs pompiers du Doubs

RESSOURCES HUMAINES
3 100
AGENTS
RECRUTEMENTS 2020
15 SPP
(dont 5 créations d'emplois)
5 PATS
203 SPV
(dont plus d'1/4 de femmes)
2 990
sapeurs-pompiers
dont 630 femmes (21,1 %)
dont :
2 583
volontaires (SPV)
[citoyens librement engagés]
dont 23,5 % de femmes
407
professionnels (SPP)
[fonctionnaires]
dont 5,7 % de femmes
110
personnels administratifs et techniques (PATS)
dont :
71
agents administratifs
39
agents techniques
+ 3 apprentis + 1 salariée doctorante + 1 parcours emploi compétences
Et parmi eux :
206 personnels du Service de Santé et de Secours Médical ayant diverses expertises :
87 médecins
5 pharmaciens
92 infirmiers
8 psychologues
6 vétérinaires
1 masseur kinésithérapeute
1 activités physiques adaptées et santé
6 diététiciens
DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT
203 engagements pour 217 départs (solde négatif de 14)
40 % de femmes pour les nouvelles recrues
Durée moyenne d'engagement d'un SPV 12 ans
Employeurs de sapeurs-pompiers volontaires partenaires du SDIS 125
Conventions employeurs/SDIS signées depuis l'instauration du conventionnement 221
Pour assurer la relève :
345 jeunes sapeurs-pompiers (JSP)
(122 filles et 223 garçons)
soit un taux de féminisation de 35,3 %
répartis en 19 sections associatives, encadrés par 246 bénévoles
Certains sapeurs-pompiers possèdent des compétences particulières complémentaires, dans différents domaines.
Ils font partie des équipes spécialisées.
GROUPE DE RECONNAISSANCE ET D'INTERVENTION EN MILIEU PÉRILLEUX (GRIMP)
54 spécialistes
97 interventions
GROUPE DE RECONNAISSANCE ET D'INTERVENTION EN MILIEU AQUATIQUE (GRIMA)
95 sauveteurs aquatiques de surface
31 plongeurs
58 interventions
GROUPE DE RECONNAISSANCE ET D'INTERVENTION SAUVETAGE ET DEBLAIEMENT (GRISD)
94 spécialistes
26 interventions
GROUPE DE RECHERCHE ET D'INVESTIGATION CYNOTECHNIQUE (GRICY)
4 spécialistes
(dont 3 binômes maître/chien)
22 interventions
GROUPE DE RECONNAISSANCE ET D'INTERVENTION SUR RISQUES TECHNOLOGIQUES (GRIRT)
76 spécialistes en radiologie
3 interventions
147 spécialistes en chimie
109 interventions
ÉQUIPES SPÉCIALISÉES :
315 interventions en 2020
En soutien, les « réservistes »
(réserve citoyenne)
LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS
389 spécialistes
502 interventions pour feux d'espaces naturels (dont 3 feux de forêts)
2 départs en renfort national
LES SAUVETEURS ANIMALIERS
14 sauveteurs animaliers
26 interventions

ACTIVITÉ DU CŒUR DE MÉTIER

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

APPELS D'URGENCE

178 968 appels reçus par le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS)

489 appels/jour **- 6,52 %** par rapport à l'année 2019

INTERVENTIONS DE SECOURS

34 374 interventions → **94** interventions/jour → **1** intervention toutes les **15** minutes

4 071 carences

315 engagements d'équipes spécialisées

28 930
VICTIMES SECOURUES

1 600 victimes porteuses de la covid-19 ou suspectées de l'être prises en charge par les sapeurs-pompiers

DÉLAI D'INTERVENTION MOYEN

< 20 minutes dans 85 % des cas
sur l'ensemble du territoire départemental
(temps de traitement de l'appel de secours compris)

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS EFFECTUÉES

SECOURS À VICTIMES
27 251 interventions
soit **80 %**

INCENDIES
2 764 interventions
soit **8%**

OPÉRATIONS DIVERSES
2 157 interventions
soit **6 %**

ACCIDENT SUR LA VOIE PUBLIQUE
1 786 interventions
soit **5 %**

RISQUES TECHNOLOGIQUES
416 interventions
soit **1 %**

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

en 1 an : **- 4,7 %** par rapport à 2019 *(«effet COVID»)*

en 8 ans : **+ 21 %** par rapport à 2012

SAPEURS-POMPIERS ENGAGEABLES

en moins de 10 minutes (moyenne journalière)

+ de 500 à 9 h **+ de 800** à 23 h

CHARGE OPÉRATIONNELLE

213 679 hommes/heures

- 3,33 % par rapport à 2019

DISPONIBILITÉ ET ACTIVITÉ en fonction de l'heure

INNOVATIONS OPÉRATIONNELLES

PRÉDICTOPS

Après 2 ans de recherches en lien avec des universitaires et notre doctorante en intelligence artificielle, une première version de test de PredictOps a été installée au CODIS. Les évolutions encore en cours permettront au SDIS 25 de pouvoir s'appuyer sur un système de prédiction des interventions totalement opérationnel dans le courant de l'année 2021.

LES « Z4 »

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) prévoit des actions de soutien spécifique au profit des populations les plus isolées du département. La phase de conception des actions est terminée et celle de mise en oeuvre territoriale est lancée en début d'année 2021. En fonction des besoins définis par les élus locaux, les actions concrètes s'échelonneront sur toute l'année.

Rappels

Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui se déroule tous les mardis de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

Merci de prendre rendez-vous au préalable en appelant au n° 03 81 61 51 22.

(La permanence du mardi a été suspendue pendant la période de confinement).

Inscription liste téléphonique Viappel

La commune de Serre les Sapins possède un dispositif d'information et d'alerte par téléphone afin de vous avertir très rapidement et directement si vous êtes concerné(e) par un évènement.

Pour bénéficier gratuitement de ce service il suffit de le signaler et de communiquer votre numéro de téléphone au secrétariat de mairie.

Objets perdus/trouvés

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas… N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie…

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!

Informations pratiques

Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :
Tous les matins, du lundi au samedi inclus,
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11
Télécopie : 03 81 59 91 41
Courriel : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Permanence des élus (Maire ou adjoints)
A la mairie :
Le mercredi de 18h15 à 19h15
Le samedi sur rendez-vous

Site internet

https://www.serre-les-sapins.fr

Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetterie de Pirey
Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)
Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	**Période hiver** 1er novembre au 28/29 février	**Période été** 1er mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

Déchetterie des Tilleroyes
43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon
Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	**Période hiver** 1er novembre au 28/29 février	**Période été** 1er mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
Dimanche	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20